



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de service – Groupement de commandes de Pontivy (Commune et CCAS) pour la restauration collective - Attribution du marché

DEL-2019-098

Numéro de la délibération : 2019/098

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/07/2019

Date de convocation du conseil : 28/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 28/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC par Mme Claudine RAULT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY par Mme Christine LE STRAT, Mme Françoise RAMEL par Mme Marie-Madeleine DORÉ-

LUCAS, Mme Véronique RISSEL par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Marché de service – Groupement de commandes de Pontivy (Commune et CCAS) pour la restauration collective - Attribution du marché

Rapport de Madame LA MAIRE

Le marché de restauration collective arrive à son terme le 31 août 2019.

Afin d'être assistée dans la mise en œuvre du nouveau marché à relancer, la collectivité s'est faite accompagner par le cabinet de conseil en restauration Diapason Expertise représenté par Monsieur MAQUAIRE.

Comme c'était le cas lors de la précédente consultation, un groupement de commandes composé de la Ville de Pontivy et du CCAS a été constitué par délibération N °2019-011 du 28 janvier 2019 pour lequel la Ville de Pontivy est déclarée coordonnateur du groupement. La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Ville de Pontivy.

Le marché est destiné à couvrir les besoins suivants :

- Pour la ville : La fourniture alimentaire et l'assistance technique à la fabrication de repas pour les écoles maternelles et primaires et les centres de loisirs sans hébergement.
- Pour le CCAS : La fourniture alimentaire et l'assistance technique à la fabrication de repas pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et le portage à domicile.

Le marché dans sa globalité est passé pour une durée de 1 an du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, avec possibilité de 3 reconductions annuelles à l'échéance anniversaire.

En raison de son objet (marchés publics ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques) et en application des articles R2123-1 et R2123-2 du Code de la commande publique, la procédure choisie est une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre avec faculté de négociation.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins sans montant minimum ni maximum de commandes.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 29 avril 2019 sur la plateforme Mégalis Bretagne et le BOAMP avec une date de remise des offres au 24 mai 2019 à 12h00.

Trois offres ont été réceptionnées. Une rencontre visant à la présentation par les candidats de leur offre a été organisée le mercredi 13 juin 2019. Le retour des éléments tarifaires et des explications techniques a été fixé au mardi 18 juin 2019 à 16h00, délais de rigueur.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2019 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Après présentation du rapport d'analyse par M. MAQUAIRE, la commission a décidé

-D'attribuer le marché public de services relatif au groupement de commandes de Pontivy (Commune et CCAS) pour la restauration collective à la société ANSAMBLE dont le siège social est situé 12 rue des Landelles - 35510 CESSON-SEVIGNE pour un montant annuel de 734 182.00 € HT sur la base d'un estimatif non contractuel.

-D'autoriser la société ANSAMBLE à réaliser des investissements sans répercussion financière pour la Ville de Pontivy pour un montant de 100 500 € HT relatifs à la mise en place d'une distribution en self-service à l'école élémentaire de Jules Ferry et à l'acquisition d'une operculeuse.

- D'autoriser la société ANSAMBLE à utiliser les installations et les équipements de la cuisine centrale de la Ville pour produire des repas de manière privative à destination de clientèles extérieures moyennant le règlement d'une redevance et dans la limite de 60% des repas servis en restauration municipale par exercice.

Nous vous proposons :

- ✓D'accepter la proposition de la commission d'appel d'offres,
- ✓D'autoriser Madame la Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes s'y rapportant.

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET

Se sont abstenus : M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, Mme Françoise RAMEL.

Fait à Pontivy, le 5 juillet 2019

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT